



WWW.CATT.FR

COMITÉ DE L'AIN DE TENNIS DE TABLE

MAISON DES ASSOCIATIONS
250 GRANDE RUE
01660 MÉZÉRIAT

Règlement sportif Championnat Loisir Tennis de Table

Article 1 : Objectif

Le Championnat Départemental Loisir est une compétition initiée et gérée par le Comité de l'Ain de Tennis de Table

Ce championnat oppose des équipes de associations affiliées au Comité Départemental. Il a pour objectif d'apporter un cadre règlementaire dans la compétition loisir.

Les rencontres seront amicales et donc pas prises en compte dans le classement individuel de la Fédération Française de Tennis de Table.

La compétition est ouverte aux licenciés promotionnels de 500 points.

Article 2 : Situation Géographique

Il est composé de plusieurs poules géographiques dans la mesure du possible et en fonction des associations inscrites.

Article 3 : Déroulement de la saison

Les associations seront intégrées dans une poule géographique sans hiérarchie.

Chaque poule sera constituée d'un maximum de 8 associations.

Le rythme sera d'une rencontre tous les 2 mois.

Chacune des associations désignera un responsable loisir.

Chacune des rencontres se déroulera en soirée sur les créneaux de l'association recevante.

Aucune date ne sera définie, les responsables loisir des deux associations qui doivent se rencontrer se mettront en accord sur la date et l'heure de la rencontre.

Article 4 : Joueurs autorisés

Chaque association formera une équipe de 3 joueurs. Les équipes peuvent être mixtes.

Les équipes seront constituées uniquement de personnes majeures au 1^{er} septembre de la saison en cours (catégorie sénior et vétéran).

Les joueurs classés au-delà de 500 points ne pourront pas faire part de la rencontre Loisir.

Chaque joueur devra avoir une licence valide avec présentation d'un certificat médical.

Article 5 : Déroulement de la rencontre

L'ordre des matchs sera le suivant :

A contre X
B contre Y
C contre Z
B contre X
Double

A contre Z
C contre Y
B contre Z
C contre X
A contre Y

Le nombre de table sur lesquels se jouera la compétition sera défini en amont par les responsables loisirs des associations.

Article 6 : Engagement des équipes

Chaque association peut inscrire plusieurs équipes. Il n'y a aucun brulage d'une équipe à l'autre. L'essentiel est de pouvoir présenter une équipe complète.

Si une équipe est incomplète, les matchs du joueur non-présent seront perdus 11-0 ; 11-0 ; 11-0.

Si une équipe ne peut se déplacer ou accueillir une rencontre, cette dernière perd la rencontre par forfait après transmission de l'information au responsable départemental du championnat loisir.

Article 7 : Inscription des équipes :

L'inscription des équipes se fera en remplissant le formulaire que vous trouverez sur le site du Comité de l'Ain de Tennis de Table. Il faut le renvoyer à contact@catt.fr

Article 8 : Tarifs

L'inscription des équipes est gratuite.

Article 9 : Classement du championnat Loisir

Lors de chaque rencontre,

L'équipe victorieuse marquera 3 points,

L'équipe perdante 1 point.

L'équipe forfait 0 point

Si match nul 2 points pour chacune des équipes.

Le résultat de la rencontre sera à transmettre au Comité dans les meilleurs délais.

Une finale pourra avoir lieu lors de la journée des titres entre les 1^{er} de chacune des poules.

Article 10 : Rôle du responsable loisir

Le responsable loisir de l'équipe receveuse doit :

- Contacter le responsable loisir de l'équipe adverse pour définir d'une date et d'un horaire de la rencontre dans la période définie.
- Réserver des tables dans son association pour être sûr du déroulement de la rencontre.
- Gérer le bon déroulement de la rencontre
- Prévoir une collation pour la fin de la rencontre.
- Conserver les feuilles de la rencontre (s'il y a contestation).
- Enregistrer les résultats de la rencontre.